

Le Département de l'Ain met en place une mission d'accompagnement social logement pour les publics fragiles dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement.

Cette mission était réalisée dans le cadre d'un partenariat avec l'ADSEA 01 qui au travers d'une convention bénéficiait d'un financement de 250.000€ pour la mettre en œuvre en faveur de 140 ménages. Cette convention de partenariat arrivera à son terme au 31 décembre 2019.

Les relations actuelles entre le Département et l'ADSEA 01 sont marquées par :

- Un profond désaccord autour de la mise en œuvre dans le Département de la Prévention Spécialisée et un refus des responsables de cette association d'accepter la position du Département pourtant principal financeur de l'action.

- La multiplication par l'ADSEA 01 des contentieux engagés à l'encontre du Département devant les juridictions administratives ou spécialisées.

- Un courrier envoyé à certains Maires du Département de l'Ain par le service accompagnement social logement pour solliciter la mise à disposition de bureaux. Cette correspondance prétextant la réorganisation des services sociaux du Département, ne se justifie en rien puisque les familles sont rencontrées à leur domicile et puisque que l'ADSEA01 a l'engagement conventionnel d'attribuer un bureau à ses agents. Par contre, ces correspondances envoyées sans information préalable du Département ont amené une confusion dans l'esprit des élus qui les ont reçus et porte préjudice à l'image de la réorganisation des services sociaux.

Dans ce contexte de fin de convention et de perte de confiance, il n'est pas apparu possible au Département – donneur d'ordre et principal financeur - de s'engager dans un nouveau partenariat avec l'ADSEA 01

Une nouvelle convention n'a donc pu être proposée à l'ADSEA01.

Conscient de l'utilité de cette mission pour aider les plus démunis dans l'appropriation de leur logement, le Département ne souhaite en aucun cas remettre en cause ce dispositif efficace.

Il a donc recherché d'autres partenaires en privilégiant les associations spécialisées dans les problématiques du logement et susceptibles d'intervenir sur tout le territoire départemental.

La proposition de l'association Alfa3a a donc été étudiée pour un partenariat sur l'année 2020 afin de mettre en œuvre cette mission. Le Président du Département soumettra le projet de nouvelle convention à signer avec Alfa3a à la commission permanente du 16 décembre 2019 pour un démarrage au 1er janvier 2020. La transition sera donc parfaitement assurée pour les Aindinoises et les Aindinois qui bénéficient de cet accompagnement.

CONTACT PRESSE